

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DOCUMENT A DESTINATION DES PROFESSIONNELS ENCADRANTS

L'ensemble des élus de la Mairie de Langogne est convaincu de la nécessité et de la ressource que constitue un Conseil Municipal des Jeunes au sein de sa commune. La jeunesse est un atout pour notre ville et pour nos territoires ruraux de manière générale. Elle fait partie des délégations municipales de cette nouvelle municipalité, ce qui montre que la jeunesse est déjà identifiée comme un enjeu primordial

« Un CMJ, ce n'est pas un conseil qui parle des jeunes : c'est un conseil qui permet aux jeunes de parler, de proposer et d'agir pour Langogne. »

C'est le premier échelon de la démocratie participative, particulièrement cohérent, avec la volonté de développer une démocratie locale vivante et inclusive.



POURQUOI SE PRÉSENTER?

- Vivre la citoyenneté autrement
- Anticiper les changements
- Répondre à des besoins mais aussi à des envies
- Être acteur et participer en devenant responsable
- Créer et imaginer la vie dans ma ville



POUR QUI ?

- Enfants de 7 à 12 ans:
6 élu.e.s
- Ados de 13 à 17 ans:
6 élu.e.s
- Être scolarisé, résider
ou faire une activité à
Langogne
- En respectant la
mixité

De 7 à
17 ans



QUAND ?

- Candidature avant le
31 octobre
- Campagne du 9 au
28 Novembre
- Election en mairie
semaine du 30
Novembre au 5
décembre
- Pour un mandat de
2 ans

MANDAT
DE 2 ANS



COMMENT ?

- Répondre aux
questions figurant sur
la fiche d'inscription
- Avec autorisation des
responsables légaux
- Affichage public

CREER
AGIR
IMAGINER



RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Article 1 – Électeurs

Peuvent voter les jeunes âgés de 7 à 17 ans révolus le jour du scrutin, scolarisés, domiciliés ou inscrits dans une activité à Langogne. Chaque électeur élit 6 candidats de sa tranche d'âge dans la mixité.

Article 2 – Candidats

Peut être candidat tout jeune âgé de 7 à 17 ans révolus le jour du scrutin, scolarisé, domicilié ou inscrit dans une activité à Langogne, et disposant de l'autorisation de son représentant légal.

Article 3 – Candidature

La candidature est individuelle. Le dossier comprend une fiche candidat, une autorisation parentale et une courte profession de foi formulée sous la forme d'une intention.

Article 4 – Campagne

Chaque candidat bénéficie des mêmes conditions de présentation. Les contenus doivent respecter les personnes, ne pas comporter de propos discriminatoires, injurieux ou diffamatoires et rester compatibles avec le cadre d'une élection de jeunes.

Article 5 – Scrutin

L'élection se déroule au scrutin uninominal à un tour. Chaque électeur peut choisir au maximum 6 candidats. Les 6 candidats ayant obtenu le plus de voix dans chaque tranche d'âge sont élus.

Article 6 – Bureau de vote

L'émargement, le contrôle du vote et la régularité matérielle du scrutin qui se déroulera en mairie du.....au..... seront assurés par un élu ou un agent municipal.

Article 7 – Dépouillement

Le bureau comprend un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire. Le dépouillement est public. Un procès-verbal est établi. Les résultats sont proclamés à l'issue du dépouillement.

Article 8 – Égalité

En cas d'égalité pour le dernier siège, le règlement adopté par la commune fixe la règle de départage. Proposition : priorité au candidat le plus jeune.

Article 9 – Mandat

Le mandat est de deux ans à compter de l'installation officielle du CMJ.

Article 10 – Vacance

En cas de démission ou de départ de la commune, le siège peut être proposé au candidat non élu ayant obtenu le plus grand nombre de voix, selon les modalités arrêtées par la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**APPEL À
CANDIDATURE**



CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER

- ☐ Je respecte les autres et j'écoute les opinions différentes.
- ☐ Je représente l'intérêt collectif et non mes intérêts personnels.
- ☐ Je participe autant que possible aux réunions et aux projets.
- ☐ Je peux proposer, débattre, questionner et reconnaître que je peux me tromper.
- ☐ Je respecte la confidentialité lorsque cela est demandé.
- ☐ Je respecte les agents, les élus, les autres jeunes et les partenaires.
- ☐ Je contribue à une ambiance bienveillante, inclusive et sans discrimination.
- ☐ Je rends compte des projets auxquels je participe.
- ☐ Je respecte le cadre et les règles de la commune.
- ☐ Je m'engage à faire vivre la parole des jeunes de Langogne.

Nom du jeune : _____

Signature : _____ Date : _____



FICHE CANDIDATURE

Nom / prénom:

Date de naissance / âge:

Genre:

Adresse:

Établissement / niveau/ classe:

Téléphone / e-mail du candidat:

Téléphone / e-mail du représentant légal:

Je certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter le règlement du CMJ.

Signature du jeune :

Date : _____

Autorisation du représentant légal :

Je soussigné(e),

représentant légal de l'enfant _____, autorise
l'inscription de cet enfant sur la liste électorale du Conseil Municipal des Jeunes
de Langogne et autorise la commune de Langogne à utiliser, diffuser l'image et la
voix de mon enfant prises dans le cadre de ses activités, réunions et
manifestations sur tout support de communication lors de la campagne électorale
puis de son éventuelle élection pour la durée de son mandat.

Nom et signature du représentant légal :

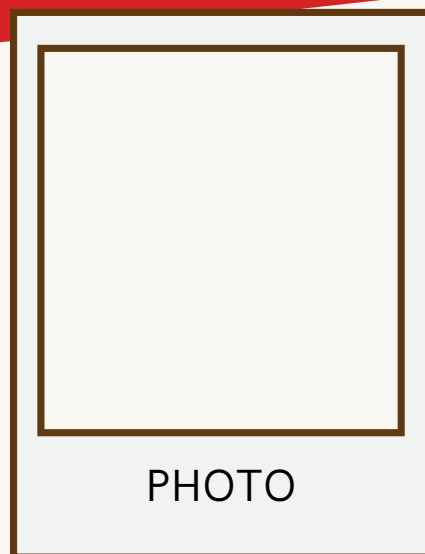
Date : _____

PROFESSION DE FOI

Prénom NOM

Age

Mon lien avec Langogne:



PHOTO

A Langogne, j'aime:

A Langogne, je n'aime pas:

A Langogne, j'aimerais:

Ce sur quoi j'aimerais discuter et donner mon avis:

**Tu peux joindre un lien vers une
vidéo ou une affiche faite main
ou numérique sur format A4**

17



Dépôt des candidatures : jusqu'au 31 Octobre

Élection : semaine du

Lieu du vote : mairie de Langogne



Renseignements : delphine.peyret@mairie-langogne.fr

**APPEL À
CANDIDATURE**



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

le CMJ
c'est quoi?



POUR QUI ?



**TU AS ENTRE
7 ET 17 ANS ?**



**TU AS DES IDÉES
POUR LANGOGNE ?**



**TU VEUX AGIR POUR
TA COMMUNE ?**

POURQUOI ?



Vivre la citoyenneté autrement
Anticiper les changements
Répondre à des besoins mais aussi à des envies
Agir et participer en devenant responsable
Créer et imaginer la vie dans ma ville

**Candidature à déposer en mairie
jusqu'au 31 octobre**

Renseignements et fiches inscription en mairie ou QR code ci contre
auprès de Catou Serre, déléguée à la démocratie participative
ou Delphine Peyret, adjointe aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse

